

*Communiqué de presse
23 avril 2025*

Répression du mouvement contre la Réforme des retraites : Deux syndicalistes de Solidaires ont porté plainte contre un policier.

Le samedi 11 mars 2023, à l'issue d'une importante journée de mobilisation contre la réforme des retraites, environ soixante-dix personnes se sont rassemblées rue d'Antrain dans une ambiance calme et conviviale, devant l'ancien cinéma « l'Arvor » pour apporter leur soutien à une cinquantaine d'autres manifestant-es qui occupaient cet ancien cinéma désaffecté. Arrivées progressivement aux alentours de 19h15, trois colonnes de la police se sont positionnées à quelques centaines de mètres au nord et au sud du rassemblement, le prenant ainsi en étau dans la rue d'Antrain. Peu de temps après, vers 19h30, la police a chargé sans sommation la foule prise au piège de part et d'autre entre ces deux dispositifs policier, empêchant de fait toute dispersion des manifestant-es, et a fait usage de violences injustifiées et brutales sur elles et eux en leur portant de nombreux coups de matraque, comme en témoigne une vidéo éloquente.

Deux plaintes déposées pour « violence par personne dépositaire de l'autorité publique » avec trois circonstances aggravantes.

Plusieurs manifestant-es ont été frappé.es et blessé.es ce soir-là. Parmi ces personnes : deux membres de Solidaires 35, respectivement syndiquées à SUD Collectivités Territoriales et SUD éducation, ont subi des coups extrêmement violents entraînant des contusions et blessures importantes. Un camarade a eu 2 jours d'ITT tandis qu'un autre a dû être emmené à l'hôpital pour une fracture au bras entraînant 45 jours d'ITT. Deux plaintes ont été déposées.

À la suite de ces plaintes, une enquête de l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) a été menée sous l'autorité du procureur de la République de Rennes : elle conclut que le policier auteur des coups n'aurait pas agi dans un

cadre d'usage légitime de la force. Cette conclusion, si elle était confirmée par le jugement, mettrait en lumière la nature illégale des ordres qui ont été donnés aux policiers ce soir-là par la chaîne de commandement, placée sous l'autorité des services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Si tel était le cas, cela légitimerait les nombreux témoignages de citoyen-nes dénonçant les trop réguliers usages des violences policières, et soutiendrait la conclusion que la répression brutale des manifestant-es serait bien souvent le but réel de ce qui est présenté comme du « maintien de l'ordre ».

Des violences policières de plus en plus systémiques

Pour notre union syndicale, c'est bien la politique pratiquée dans le cadre du maintien de l'ordre par la préfecture et ses conséquences systémiques sur l'institution policière qui sont en réalité l'objet de ce procès. Il apparaît en effet que la hiérarchie de ce policier le considère comme un « très bon élément » et ne voit rien à redire aux faits qui lui sont reprochés, ni aux ordres qui ont cadré son action. Son attitude, qui n'est pas un cas isolé, peut apparaître comme le symptôme d'un usage systémique de la force par les pouvoirs publics pour mater par la violence physique les citoyen-nes qui oseraient contester leur décisions politiques, notamment par des moyens légaux et pacifiques.

L'union syndicale Solidaires 35 condamne la répression brutale de ce rassemblement et le recours à la violence contre des citoyen.ne.s et militant.es mobilisé.es contre la réforme des retraites.

Nous considérons que le préfet a fait le choix d'un recours irraisonné à la force, et que les méthodes policières qui ont été employées sont totalement inacceptables.

Elles s'inscrivent dans une gestion de plus en plus répressive des manifestations en France. Au cours de ces dix dernières années, le nombre de manifestant-es gravement blessé-es n'a cessé d'augmenter. À titre d'exemple, les chercheur-euse-s Sébastien Roché et Laural Miller ont mené une étude comparative des deux mouvements sociaux contre les réformes des retraites de 2010 et de 2023 concluant à une hausse de 50 % des interpellations entre ces deux mouvements sociaux. Ce sont également au moins sept mutilations qui sont constatées dans la répression du mouvement contre la réforme des retraites de 2023, alors qu'aucune n'avait été relevée dans celui de 2010.

Des violences policières filmées qui doivent être condamnées

Nous ne pouvons ignorer que le procès de ce policier découle directement de la présence d'une vidéo accablante. Mais, pour une violence filmée qui aboutira peut-être à une condamnation, combien de violences policières réelles les pouvoirs publics refusent-ils de reconnaître ?

Les différents gouvernements qui se sont succédé ont largement encouragé une gestion policière ultra-répressive des manifestations et de la société civile ; cela favorise les violences arbitraires de la part de fonctionnaires qui se sentent de plus en plus autorisé-es à frapper aveuglément et arbitrairement, puisque il semble bien que leur institution les soutient dans ces pratiques.

Le monde du travail et les classes populaires en particulier subissent très régulièrement gaz et charges violentes des « forces de l'ordre » lors de manifestations sociales.

Solidaires 35, SUD collectivités territoriales 35 et SUD éducation 35 appellent à un rassemblement de soutien le mardi 29 avril à 12h30 devant la cité judiciaire à Rennes, jour où aura lieu le procès.

Nos organisations syndicales exigent que soit mis fin à toute répression policière des contestations sociales et citoyennes et que les auteur-rices de violence et leurs donneurs d'ordre soient poursuivi-es et condamné-es.

C'est un besoin démocratique fondamental : exigeons la fin des violences policières et militons pour la justice sociale et les libertés publiques !